

Faites de votre taxe d'apprentissage un acte solidaire !



" Grâce à vous, nous avons
trouvé notre voie ! "



Taxe d'apprentissage, pourquoi choisir l'Adapeila ?

+ 1 400

professionnels en situation de handicap en ESAT*

bénéficient d'un travail adapté à leurs compétences, d'un accompagnement social et de formations.

*Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail



+ 3 900

adolescents et jeunes adultes en situation de handicap

sont accompagnés par nos dispositifs, SESSAD et IME (Instituts Médico-Educatifs).

Ces jeunes bénéficient d'un enseignement adapté et d'ateliers éducatifs et d'éveil, pour une entrée réussie dans la vie d'adulte et le monde professionnel.

Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à l'Adapeila ?

Pour vous, c'est ...

- **Affirmer** votre démarche d'**entreprise socialement responsable** engagée pour une **société inclusive et solidaire**,
- **Contribuer à la valorisation** des compétences de personnes en situation de handicap,
- **Soutenir** l'égalité des chances des personnes handicapées.



C'est nous permettre ...

- **De professionnaliser** les personnes en situation de handicap en développant leurs compétences métiers,
- **De sécuriser** les parcours professionnels par la réalisation de formations,
- **D'accompagner** nos projets de développement : investissements matériels (meubles, équipements technologiques, informatiques, logiciels, audiovisuels...) **pour garantir aux professionnels en situation de handicap les meilleures conditions pédagogiques, éducatives et techniques possibles.**



Grâce à vos investissements et à votre générosité, des projets ont pu être mis en place en 2025 :

- Des équipements pour les cuisines pédagogiques des jeunes en IME
- L'acquisition d'un exosquelette en Esat pour l'ergonomie de nos équipes en atelier Espaces Verts
- L'aménagement d'une salle de formation numérique complète pour les travailleurs en Esat
- L'investissement dans du matériel électrique pour les équipes en Espaces Verts

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

Répartition de la taxe d'apprentissage 2026

0,68 % de votre masse salariale brute 2026 (taux inchangé)

87 % de la taxe destinée au financement de l'apprentissage, versement aux OPCO (opérateurs de compétences).

13 % de la taxe destinée à des dépenses (hors quota). Versement direct de votre choix (IME ou ESAT) sans passer par les OPCO.

Comment effectuer votre versement ?

Depuis 2023, le règlement du solde de la taxe d'apprentissage, comme celui de la part principale, se fait auprès des **URSSAF**.

Il n'y a plus de collecte directe par les organismes habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Le délai légal pour le règlement de ce solde est fixé avant le **5 mai 2026** pour les entreprises de plus de 50 salariés, et avant le **15 mai 2026** pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Il sera déclaré en ligne via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril 2026.



Calendrier de la plateforme

Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Oct. Nov. Déc.

DSN d'avril : déclaration du solde via la DSN par les employeurs

01/04

Les employeurs désignent les établissements qu'ils souhaitent soutenir.

07/09

15/07

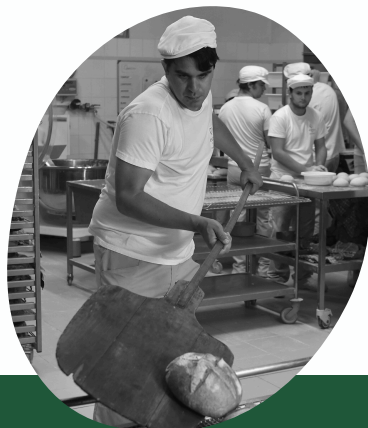
15/09

15/10

3 périodes de reversement des fonds aux établissements par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Pour en savoir plus, cliquez sur les liens suivants :

- [La taxe d'apprentissage - URSSAF](#)
- [Solde de la taxe d'apprentissage en DSN et le service SOLTéA](#)



Grâce à vous, des personnes en situation de handicap peuvent se former et construire un projet professionnel.

MERCI !

Pour tout renseignement :

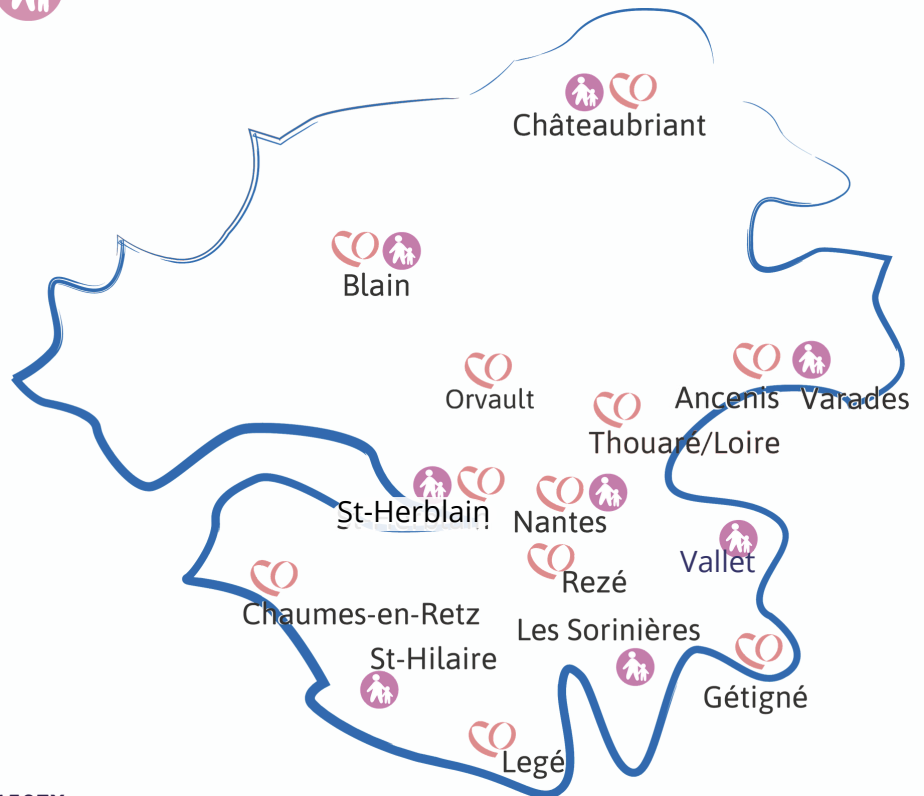
Guillaume RENOM

g.renom@adapeila.fr

Les établissements de l'Adapeila habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage

Instituts Médico-Éducatifs

- IME Les Dorices - **0441009H**
Av. des Papillons Blancs
44330 VALLET
- IME Frida Kahlo - **0441649D**
30 rue de la Goupillais – BP 74
44130 BLAIN
- IME Paul Éluard - **0441582F**
100 impasse Paul Éluard
44150 ANCENIS
- IME Les Perrières - **0441585J**
25 rue Henry de Montherlant
44110 CHÂTEAUBRIANT
- IME Les Barbussières - **0441588M**
22 Les Barbussières
44680 ST-HILAIRE-DE-CHALEONS
- IME Pôle Nantais Ar Mor - **0441594U**
20 rue J.-Jacques Rousseau
44800 ST-HERBLAIN
- IME Pôle Nantais La Bauche du Rouet - **0441597X**
33 rue des Papillons
44840 LES SORINIERES



Établissements ou Services d'Accompagnement par le Travail

- esatco Ancenis - **0442822D**
440 rue Lavoisier – BP 40113
44153 Ancenis Cedex
- esatco Blain - **0442821C**
24 route du Château d'Eau – BP 62
44130 Blain
- esatco Châteaubriant - **0442823E**
43 rue d'Ancenis – BP 162
44110 Châteaubriant Cedex
- esatco Nantes - **0442824F**
1 rue de la Garde – CS 33503
44335 Nantes Cedex 3
- esatco St-Herblain - **0442825G**
12 rue Bobby Sands – BP 3213
44805 St-Herblain Cedex
- esatco Orvault - **0442826H**
83 av. Claude Antoine Peccot
44700 Orvault
- esatco Le Cercle Karré - **0442825G**
5 Place Anatole France
44000 Nantes
- esatco Rezé - **0442827J**
64 rue de la Classerie
44400 Rezé
- esatco Gétigné - **0442828K**
3 chemin des Haies
44190 Gétigné
- esatco Thouaré s/Loire - **0442829L**
7 avenue de l'Europe
44470 Thouaré/Loire
- esatco Legé - **0442830M**
28 rue du Puits Neuf
44650 Legé
- esatco Chaumes-en-Retz - **0442831N**
24 rue du Pas de la Haie
44320 Chaumes-en-Retz
- Pôle insertion - Passerelle pour l'Emploi - **0442832P**
5 Place Anatole France
44000 Nantes
- Plateforme Esat Inclusion - **0442832P**
5 Place Anatole France
44000 Nantes



esatco Atlantique,
#acteur de l'économie
sociale et solidaire

Merci !

 **Adapeila**
une existence digne pour chacun